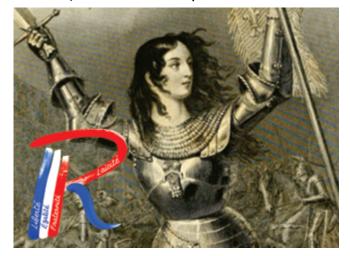
## L'assignation à résidence utilisée non pas contre les djihadistes mais contre les écolos anti-COP 21

écrit par Maxime | 29 novembre 2015



Et voilà!

Perquisitions chez les militants écolos susceptibles de troubles à l'ordre public. Traduisez, susceptible de crier des slogans anti-COP 21 devant les illustres visiteurs hébergés au Bourget…

Vingt-quatre militants ont été assignés à résidence dans le cadre de l'état d'urgence décrété après les attentats de Paris. L'objectif : les empêcher d'aller manifester à Paris lors de la COP21.

Les autorités veulent les empêcher d'aller manifester à Paris lors de la COP21, la conférence internationale sur le climat qui s'ouvre lundi au Bourget. Vingt-quatre militants ont été assignés à résidence dans le cadre de l'état d'urgence décrété après les attentats du 13 novembre. Dans trois de ces arrêtés, consultés par l'AFP, les personnes visées, âgées de 27 à 30 ans et soupçonnées d'appartenir à «la mouvance contestataire radicale», ont interdiction de quitter leur ville de l'ouest de la France, à moins d'obtenir une autorisation préfectorale. Elles doivent pointer trois fois par jour au commissariat et ont l'obligation de rester

à leur domicile de 20 heures à 6 heures, jusqu'au 12 décembre, lendemain de la clôture de la conférence climat. Bernard Cazeneuve a déclaré assumer totalement la mesure.

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/11/28/01016-20151
128ARTFIG00042-des-militants-ecologistes-assignes-a-residencele-temps-de-la-cop21.php

C'est pour cela que les députés ont voté l'état d'urgence ?

C'est un chèque en blanc fait à ceux qui rêvaient d'un système totalitaire et d'un pouvoir dictatorial.

## Maxime